ABONNEMENTS BUSINESS PRO
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 Rue du Portereau
45100 ORLEANS
930 570 635 RCS ORLEANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS DU 25 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt Quatre
Le 25 Juillet,
A 10 heures,

La société ABONNEMENTS BUSINESS PRO, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros ayant son siège social au 1 Rue du Portereau 45100 Orléans, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 930 570 635 RCS ORLEANS, représentée par Monsieur Olivier CZERWONOGORA en sa qualité de Président

En présence de :
- Monsieur Olivier CZERWONOGORA né le 9 avril 1968 à Neuilly sur seine (92) de nationalité française, demeurant au 1 rue du Portereau 45100 ORLEANS, Président et propriétaire de 900 actions,
- Monsieur Samuel CZERWONOGORA, né le 20 avril 1998 à Boulogne Billancourt (92) de nationalité française, demeurant au 10 Rue Juliette Drouet 45800 Saint Jean De Braye, Directeur Général, propriétaire de 1 100 actions

Réunissant tous deux la totalité des 2 000 actions de 1 euro chacune composant le capital social de la société

Ont pris les décisions suivantes relatives à une modification de l'objet social :

PREMIERE DÉCISION

Les associés décident de modifier l'objet social comme suit :

La Société a pour objet, en France :
- La vente de produits et services de télécommunications à destination des entreprises ;
- Achats, Vente de parc matériels, produits et accessoires dérivés et services se rattachant à l'activité ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou

autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associée unique décide de modifier comme suit l'article N°2 des statuts :

ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet, en France :
- La vente de produits et services de télécommunications à destination des entreprises ;
- Achats, Vente de parc matériels, produits et accessoires dérivés et services se rattachant à l'activité
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs pour remplir toutes formalités de droit, et de signer tout document ou pièce nécessaire à cet effet à
Mme NEDELLEC Lucie, née le 3 mars 1980 à Paris 17ème, demeurant au 41 Bis Rue Pierre Curie 78930 GUERVILLE

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par les associés et consigné sur le registre de ses décisions.

Olivier CZERWONOGORA
Président

Samuel CZERWONOGORA
Directeur Général



